



Tunis, le 9 juillet 2015

Objet : Préavis de grève

Monsieur l'Ambassadeur,

Suite à la réunion informelle de dialogue social qui s'est tenue jeudi 2 juillet 2015, lors de laquelle le Directeur l'Institut français de Tunisie a annoncé aux représentants du personnel, que les agents de l'IFT ne seraient pas concernés par l'application du coût vie sur les salaires pour 2015, mesure sans précédent sur le poste.

La commission interministérielle a pourtant annoncé au Poste de Tunis un coût vie de 4,303 % applicable au 1^{er} janvier 2015, sans faire de distinction entre les agents de l'Ambassade et ceux de l'IFT.

Par ailleurs, si la charge salariale est une menace pour l'équilibre du budget, il semble impératif que les recrutements ainsi que les reclassements de certains agents, fassent l'objet d'arbitrages pour ne pas compromettre l'application du coût-vie sur l'ensemble des agents sans distinction.

Ces reclassements auraient dû, en outre, être gelés par l'ouverture prochaine des travaux autour du Cadre Salarial.

La section CFDT Tunisie vous informe suite à l'assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui même, qu'elle dépose un préavis de grève pour les journées du 21, 22 et 23 juillet 2015 à partir de 08h00 le matin.

Considérant aujourd'hui que le pouvoir d'achat des agents de recrutement local ne cesse de se détériorer, de jour en jour, face à l'inflation des prix, et que l'application du coût-vie aurait permis d'absorber en partie cette dégradation de la situation salariale des agents de l'IFT, nous revendiquons :

- L'attribution du coût vie à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les agents de droit local de l'Institut Français de Tunisie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la section syndicale CFDT à Tunis,
Mme Dorra MAZGHOUNI

Copie : COCAC – DGM – DGA – DRH - RH3 – CFDT MAE